



« L'accaparement de l'eau – une soif insatiable de l'or bleu »

La vente des droits relatifs à l'eau aggrave la faim et alimente les conflits

Table des matières

Editorial	3
Introduction	
L'accaparement de l'eau : les intentions cachées	4–9
L'accaparement de l'eau : une source de conflits	10–12
L'accaparement de l'eau : une entrave au développement	13–15
Exemples de cas	
Sierra Leone : pour produire de l'or vert, Addax fait main basse sur l'or bleu	16–17
Bésil : l'eau des familles paysannes détournée au profit de l'agriculture industrielle	18–19
Madagascar : « La menace des transactions foncières n'est pas conjurée »	20–21
La communauté internationale et la Suisse	
Les recommandations et les engagements volontaires sont-ils suffisants ?	22–25
Possibilités d'action	
Agir là où nous vivons et avons de l'influence	26–27
<i>Pain pour le prochain</i> et <i>Action de Carême</i> s'engagent	28
Votre contribution personnelle	29
Références et liens	30
Impressum	31

Au printemps 2010, nous avons publié un *Repères* sur l'accaparement des terres. Des investisseurs privés et des États tels que la Chine ou les pays du Golfe acquièrent des millions d'hectares de terres arables dans les pays du Sud. Selon l'Université de Copenhague, jusqu'en 2010, quelque 60 millions d'hectares ont été vendus rien qu'en Afrique. Au Mozambique, plus de 20 pour cent des surfaces utiles agricoles sont couvertes par des contrats fonciers. L'eau est le moteur principal de l'acquisition de longue durée de droits fonciers. En effet, seules les terres irrigables sont utiles pour l'agriculture industrielle. Sans les droits relatifs à l'eau liés aux terres, ces investissements n'ont que peu d'intérêt. L'accaparement des terres cache en réalité l'accaparement de l'eau. Susan Payne, directrice de l'African Agricultural Land Fund, déclare avec enthousiasme : « L'eau sera une ressource extraordinairement rare. » Les droits de propriété sur l'eau sont le véritable bien d'investissement et de spéculation.

Dans le monde entier, plus d'un milliard de personnes souffrent d'une pénurie d'eau potable. La raréfaction de l'eau est exacerbée par le changement climatique et l'utilisation non durable de l'eau. Les nouvelles entreprises agroindustrielles pompent l'eau du sol et des cours d'eau. Dans de nombreux pays d'Afrique, les femmes s'éreintent pendant de longues heures chaque jour pour approvisionner en

eau leur famille et leur ménage. Elles paient le plus lourd tribut de la baisse du niveau des nappes phréatiques.

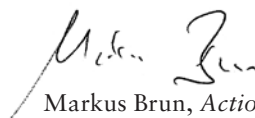
Le manque d'accès à l'eau est à l'origine de nombreux conflits. Que se passe-t-il lorsque le Nil, qui prend sa source en Éthiopie, manque d'eau car la nappe phréatique est utilisée pour les surfaces cultivées en Éthiopie par des investisseurs étrangers ? On entrevoit des conflits entre l'Égypte, le Soudan et l'Éthiopie.

Il faut de l'eau pour produire des aliments, des matières premières et des agrocarburants. Par exemple, on utilise environ 3500 litres d'eau pour produire un litre de carburant à partir de canne à sucre. Nous consommons cette eau « virtuelle » avec tous les produits importés. Nous, les consommatrices et consommateurs, devons prendre nos responsabilités.

L'accaparement de l'eau porte atteinte aux droits humains fondamentaux. Aussi *Pain pour le prochain* et *Action de Carême* soutiennent-elles leurs partenaires du Sud qui s'opposent à la vente massive de droits relatifs à la terre et à l'eau. Cette édition de *Repères* met en lumière la situation et fournit des pistes quant aux actions que nous pouvons entreprendre. Ce n'est pas seulement la gestion économe d'une ressource rare qui est en jeu ; il est également question de pouvoir et de pauvreté, de règles d'investissement et de lutte pour une ressource publique et, enfin, d'une répartition équitable des ressources.



Miges Baumann, *Pain pour le prochain*
Responsable de la politique de développement



Markus Brun, *Action de Carême*
Responsable de la politique de développement

L'accaparement de l'eau : les intentions cachées

Miges Baumann, responsable de la politique de développement, Pain pour le prochain



Des pays tels que l'Arabie saoudite délocalisent leur production alimentaire à l'étranger afin de ménager leurs propres ressources en eau.

© Photo Researchers/Keystone

Septante pour cent de l'eau douce disponible dans le monde est utilisée pour la production d'aliments et d'agrocarburants. Sa pénurie en fait un bien lucratif.

Depuis quelques années, les gouvernements, les entreprises et les fonds d'investissement sont en quête de terres arables dans des pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. Les terres sont achetées ou louées sur une longue durée (jusqu'à 99 ans). Cette soif de terres est qualifiée d'accaparement des terres (voir Repères 1/2010). Ces transactions foncières

se font presque systématiquement aux dépens des familles paysannes qui perdent la terre qui était à leur disposition jusque-là. Cette situation entraîne notamment une augmentation de la pauvreté, de la faim et de la migration.

« Or, ce qu'on appelle l'accaparement des terres cache en réalité l'accaparement de l'eau », explique Karin Smaller de l'Institut international du développement durable (IISD).¹ En effet, l'eau est le principal élément moteur de centaines de contrats fonciers portant sur des millions d'hectares conclus ces dernières années en Afrique et sur d'autres

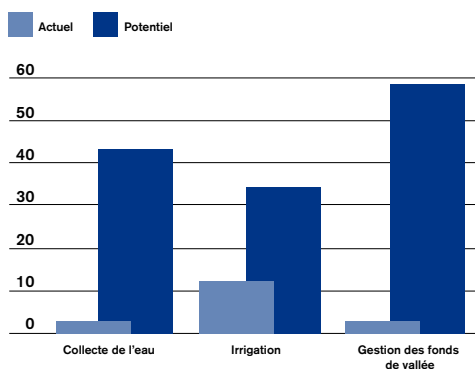
continents. L'accaparement de l'eau correspond à l'acquisition de droits de disposition des nappes phréatiques ou de l'eau de rivières et de fleuves liés aux contrats fonciers. Ces droits de propriété sont souvent associés à la terre dans le droit interne ou expressément nommés dans les contrats d'investissement. « Il est difficile d'obtenir des chiffres sur l'accaparement de l'eau », souligne Henk Hobbelink de GRAIN, l'organisation qui a attiré l'attention de la communauté internationale sur la question de l'accaparement des terres. Si ce sujet a été repris par de nombreuses organisations et était le sujet brûlant du Forum social mondial à Dakar en 2011, l'accaparement de l'eau reste pratiquement invisible aux yeux du grand public.

L'eau est le moteur de l'accaparement des terres

Il est impossible d'avoir un aperçu précis de toutes les transactions financières. En août 2010, le Global Land Project à Copenhague a calculé qu'entre 51 et 63 millions d'hectares de terres ont été loués dans 27 pays africains à travers 177 contrats. Dix millions d'hectares respectivement au Mozambique, en République démocratique du Congo et au Congo-Brazzaville ainsi qu'au moins trois millions d'hectares respectivement au Soudan, en Éthiopie et à Madagascar.² Selon Oxfam, deux-tiers de tous les contrats fonciers sont conclus en Afrique. L'eau est l'un des principaux facteurs à long terme expliquant l'essor des investissements fonciers. Quelque 70 pour cent de l'eau douce disponible dans le monde est utilisée dans l'agriculture. La possibilité d'irriguer la terre joue un rôle clé s'agissant d'investissements fonciers. L'irrigation de surfaces augmente rapidement dans le monde entier. Entre 1962 et 1998, la hausse s'élevait

à 1,6 pour cent par année, soit à 100 millions d'hectares au total. L'accaparement de l'eau ne fait que renforcer cette tendance.

L'Afrique sub-saharienne utilise seulement environ deux pour cent de ses ressources en eau douce pour l'irrigation. Partant, les investisseurs considèrent que la région a un fort potentiel non exploité pour l'agriculture irriguée. Au Soudan, où d'énormes parcelles ont été vendues, les surfaces irriguées ont considérablement augmenté depuis les années 1970 en raison des investissements réalisés par les États du Golfe et s'élèvent désormais à plus de dix pour cent des surfaces agricoles utiles. Plus de la moitié des produits agricoles du Soudan sont cultivés sur ces terres. Le Mozambique dispose d'un potentiel d'irrigation tout aussi important, avec quelque 36 millions d'hectares. En 2002, seules trois pour cent des surfaces étaient irriguées. Le Mozambique est donc actuellement l'un des théâtres de l'accaparement des terres. Plus d'un cinquième de la surface agricole utile a déjà été loué à des investisseurs étrangers.



Potentiel de gestion de l'eau en Afrique (surface en millions d'hectares).

Potentiel de gestion de l'eau en Afrique
© FAO AQUASTAT



La culture de plantes servant à la production d'agrocarburants et nécessitant beaucoup d'eau, telles que la canne à sucre, accroît les pressions sur les terres irrigables.

© Miges Baumann/Pain pour le prochain

Par contre, les pays du Golfe, qui comptent parmi les acteurs principaux de l'accaparement des terres, utilisent plus de 80 pour cent de leur eau douce pour l'agriculture. L'Arabie saoudite, qui a favorisé la production nationale de blé pendant de nombreuses années, a décidé d'en abandonner la culture jusqu'en 2016. Aussi ce pays de désert a-t-il créé en 2008 un fonds doté de 3,5 milliards de dollars destiné essentiellement aux investissements dans les terres et les aliments étrangers et dont l'objectif explicite est de préserver les ressources en eau du pays. Ce n'est pas un hasard si les États fortement frappés par une pénurie d'eau et très dépendants des importations d'aliments et de fourrages comptent parmi les acquéreurs de terres les plus actifs en Afrique. Il s'agit notamment de la Chine, de l'Arabie saoudite et des pays du Golfe, de la Corée du Sud, d'Israël et de l'Inde.

Augmentation constante de la consommation et de la pénurie d'eau

L'eau utilisée pour la production agricole ou industrielle est désignée comme de « l'eau virtuelle ». Lorsqu'un pays exporte un produit exigeant beaucoup d'eau, il exporte de l'eau sous forme virtuelle. « Le commerce des aliments n'est rien d'autre qu'un commerce d'eau virtuelle », expliquait l'ancien directeur de Nestlé, Peter Brabeck. La production d'aliments et d'agrocarburants nécessite beaucoup d'eau. Par exemple, il faut 15 500 litres d'eau virtuelle pour produire un kilo de viande de bœuf. Un café d'1,5 dl a été produit avec environ 208 litres d'eau. Les produits laissent une empreinte hydrique.

La consommation mondiale de l'eau a été multipliée par quatre en 50 ans. Elle augmente environ deux fois plus vite que la popu-

lation. Plus d'un milliard de personnes vivent dans des pays connaissant une pénurie d'eau. On estime que d'ici 2050, un quart de la population mondiale souffrira d'un manque chronique d'eau.

Les agrocarburants aggravent la pénurie d'eau

Les plantes utilisées pour produire les agrocarburants consomment plus d'eau que la moyenne. L'International Water Management Institute (IWMI) a calculé qu'en moyenne mondiale, la culture de la biomasse utilisée pour un litre d'agrocarburants consomme et fait s'évaporer entre 1000 et 4000 litres d'eau. En Inde, par exemple, il faut 3500 litres d'eau pour irriguer la quantité de canne à sucre nécessaire pour produire un litre d'éthanol. Dans de nombreux pays, la culture croissante de plantes servant à la production d'agrocarburants sollicite les ressources en eau déjà rares. En Inde et en Chine, la situation est déjà préoccupante. « Même sans une augmentation de la production d'agrocarburants, le manque d'eau se fera de plus en plus ressentir dans ces pays car la hausse des revenus et la croissance démographique font augmenter la demande de denrées alimentaires », prédit Charlotte de Fraiture de l'IWMI.³

Plus d'un quart des réserves en eau font l'objet de négociations virtuelles

Environ 1340 km³ d'eau, soit un quart de l'eau disponible pour l'agriculture à l'échelon mondial, sont négociés virtuellement. Étant donné que la tendance au commerce des aliments et des matières premières agricoles se développe de manière fulgurante, la part

d'eau négociée augmentera encore considérablement à l'avenir. Les quantités de céréales faisant l'objet de commerce doubleront en 2020 par rapport à 1993 et les quantités de viande seront même multipliées par trois. « Ce n'est pas seulement l'ensemble des récoltes qui est transformé en produits, mais également la terre et l'eau utilisées pour l'agriculture, qui deviennent de plus en plus des marchandises et dont les droits d'accès sont mondialisés », constatent Karin Smaller et Howard Mann de l'IISD.



1340 km³ d'eau sont exportés chaque année sous forme d'aliments et d'agrocarburants. En cas de pluviométrie de 50 cm, ce montant couvrirait 2,68 millions de kilomètres carrés, soit une grande partie de l'Europe.

L'empreinte hydrique de la Suisse

La consommation quotidienne d'eau par personne en Suisse s'élève à 6082 litres, une quantité semblable à celle des États-Unis. La majeure partie est cachée dans nos aliments, nos vêtements et d'autres produits de consommation courante. Selon l'étude du WWF « L'empreinte hydrique de la Suisse », la consommation en eau de la Suisse est notablement supérieure à la moyenne internationale,

qui s'élève à 3397 litres, et s'approche des 6795 litres par personne par jour aux États-Unis. Une part relativement modeste de 164 litres est consacrée au ménage.

L'étude révèle que deux tiers de l'eau consommée en Suisse est issue de l'étranger. Cette « eau virtuelle » est essentiellement présente dans les produits industriels et les produits agricoles nécessitant beaucoup d'eau. Ainsi, 86,2 pour cent est consommée sous forme de plantes cultivées importées, le café et le cacao occupant les premières places. Or, le sucre, les noix, les oléagineux et le blé jouent également un rôle important. Par contre, les produits animaliers consommés en Suisse nécessitent environ trois quarts de ressources en eau locales.

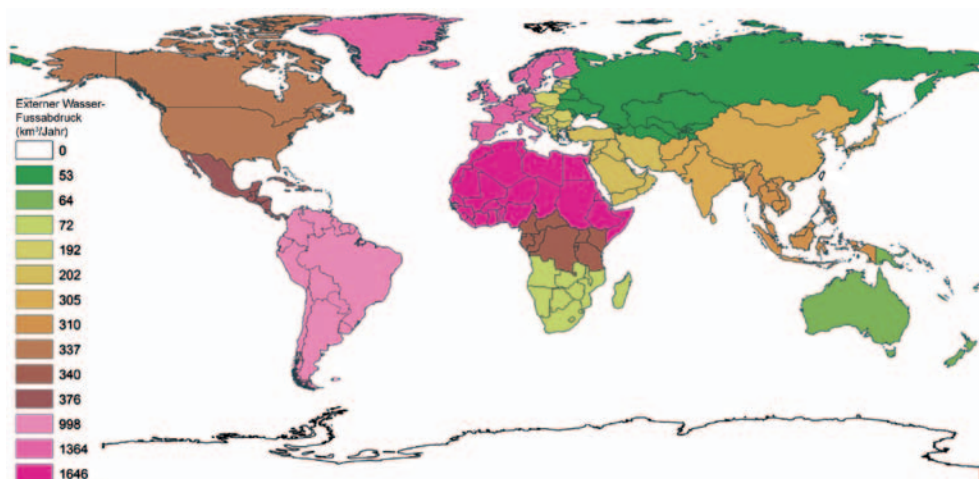
L'étude souligne que le coton, le riz, le sucre et les noix sont des produits critiques car non seulement ils nécessitent beaucoup d'eau mais ils proviennent également de régions dans lesquelles leur culture a une influence très négative sur l'être humain et l'environnement. Le cacao et le café ont beau laisser l'empreinte



11 000 litres d'eau sont nécessaires pour produire un kilo de coton.

© Robert Schmid

hydrique extérieure la plus importante, ils sont néanmoins cultivés dans des pays connaissant suffisamment de précipitations tels que le Ghana, la Côte d'Ivoire, l'Équateur et le Brésil. La consommation d'eau élevée pose problème là où l'on doit avoir recours à l'irrigation. Par ailleurs, l'eau est souvent polluée par les engrais, les pesticides et les excréments animaux.⁴



Empreinte hydrique extérieure de la Suisse selon les régions

© WWF Suisse

Le bien d'investissement suprême : l'eau

« À l'instar de toute autre rareté, la pénurie d'eau présente des possibilités d'investissement », se réjouit James McWhinney d'Investopedia. Le commerce de l'eau en bouteille est en plein essor et génère des chiffres d'affaires à hauteur de milliards pour des entreprises telles que Nestlé ou Coca Cola. L'approvisionnement en eau permet également à des entreprises comme Veolia (Vivendi) ou Ondeo de se positionner comme des acteurs mondiaux. Des multinationales telles que General Electric ou des entreprises de forage telles que Layne Christensen cherchent à obtenir leur part du gâteau sur le marché de l'eau. Outre les actions investies dans des entreprises d'eau classiques, il y a toujours plus de fonds, d'instruments d'investissement

et de hedge funds permettant d'investir de manière lucrative dans le commerce de l'eau. Les banques et les fonds suisses, eux aussi, misent sur l'eau (voir encadré). Grâce aux droits exclusifs d'accès aux sources, aux fleuves ou aux nappes phréatiques, le commerce de l'eau permet d'engranger des bénéfices même si l'eau est utilisée « uniquement » pour produire des aliments et des matières premières agricoles. Susan Payne, la directrice de l'African Agricultural Land Fund, révèle à quel point l'investissement dans l'eau pour les projets agricoles est profitable: « À l'avenir, l'eau sera un bien d'investissement extraordinairement rare. » Susanne Payne prévoit des rendements annuels de 25 pour cent pour les investissements liés à l'eau réalisés en Afrique.

Le secteur financier suisse a reconnu le potentiel

Les premiers produits de placement dans le secteur de l'eau ont été émis par des instituts financiers suisses. Dès l'année 2000, la banque privée Pictet à Genève a lancé un fonds sur l'eau qui pèse environ trois milliards de francs et compte parmi les plus importants du monde. Un an plus tard, Sustainable Asset Management, une société d'investissement basée à Zurich, a émis un fonds lié à l'eau. Ce dernier gère aujourd'hui 1,3 milliards de francs. Outre ces deux pionniers, toute une série de banques proposent des produits relatifs à l'eau: en 2007, la banque privée bâloise Sarasin et Swisscanto ont introduit un fonds sur l'eau. UBS et Credit Suisse ont lancé divers produits d'investissement (certificat, obligations avec protection du capital et indexées) axés sur des entreprises du secteur de l'eau. En outre, la banque Vontobel commercialise un fonds de ressources comprenant notamment l'eau. Dans le monde entier, 460 milliards de francs sont engrangés dans le secteur de l'eau et on prévoit un taux de croissance de six pour cent ces prochaines années.

L'accaparement de l'eau : une source de conflits

Nuria Brunner, collaboratrice dans le domaine du droit à l'alimentation, et Andrea Kolb, responsable des questions de genre, Pain pour le prochain



L'utilisation d'eau pour de grands projets agricoles prive les petits paysans voisins de l'accès à la nappe phréatique et envenime les conflits entre divers exploitants de terres.

© Miges Baumann/Pain pour le prochain

Lors de la négociation de contrats fonciers et de droits relatifs à l'eau, les populations concernées ne sont pas ou peu consultées. Pourtant, il en va de leur existence.

Des millions de personnes vivant en milieu rural sont tributaires de l'agriculture. Dans les pays en développement, les surfaces agricoles irrigables font l'objet d'une concurrence de plus en plus vive en raison de la croissance démographique et de la demande étrangère. Or, l'accès à la terre et à l'eau est restreint et rarement garanti pour la population locale. Des terres exploitées depuis des générations par des familles paysannes appartiennent officiellement au gouvernement ou sont en propriété collective et gérées par des « chefs

de village ». Les utilisateurs traditionnels de la terre sont peu ou pas du tout informés des contrats sur le point d'être conclus. On consulte tout au plus les représentant-e-s des élites locales pour les négociations, mais ces derniers/ères défendent essentiellement leurs propres intérêts.

En l'absence d'accès à une terre cultivable et de l'eau, les personnes vivant de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ne peuvent ni se nourrir ni obtenir des revenus. Les rares surfaces disponibles sont fortement surexploitées et les récoltes sont toujours plus réduites. En outre, des forêts sont abattues pour gagner de nouvelles surfaces, ce qui aggrave l'érosion des sols et réduit davantage l'eau disponible.

Concurrence croissante autour de l'eau et de la terre

Les petites familles paysannes, les autochtones, les bergers et les communautés locales et traditionnelles de pêcheurs qui ont successivement perdu leurs moyens de subsistance en portent le lourd tribut. Les familles perdent leurs abris et les communautés sont déchirées à cause des expulsions. Ceux qui protestent, s'opposent aux expulsions ou occupent des terres, s'exposent à des poursuites pénales ou à des actes de violence perpétrés par des forces de sécurité privées ou étatiques. Les conflits entre les expulsés et d'autres groupes de population dans la concurrence pour l'accès aux terres arables, aux pâturages et à l'eau se multiplient. Bien que les conséquences de l'accaparement des terres et de l'eau ne soient pas encore suffisamment étayées, on suppose que les communautés mieux loties tentent de se rabattre sur d'autres surfaces. En outre, la demande croissante de terres et l'augmentation du prix du sol en découlant attire des acheteurs locaux non paysans tels que des fonctionnaires et des acteurs politiques. Tous ces éléments font monter en flèche les prix des terres et accroissent la pression sur les communautés pauvres ne disposant pas de titres fonciers garantis.

Lorsque l'eau disponible se raréfie, les rapports s'enveniment et de nouveaux conflits surgissent. Dans son rapport « La crise mondiale de l'eau », le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) constate : « Si la concurrence nationale pour l'eau s'intensifie, les hommes les plus faibles en droits [...] verront leurs droits à l'eau s'éroder de par la présence de groupes plus puissants. »⁵

Les femmes sont les premières victimes de l'accaparement de l'eau

En raison de leurs rôles, tâches et droits distincts, les femmes et les hommes sont touchés différemment par la réduction des droits d'accès à l'eau. En Afrique, les femmes produisent environ 70 pour cent des aliments. Outre le travail dans les champs, elles sont responsables de ravitailler, d'éduquer et de prendre soin des membres de leur famille. Dans de nombreuses cultures, il incombe également aux femmes et aux filles d'aller chercher de l'eau. Si les sources d'eau sont privatisées ou que les puits se dessèchent en raison du prélèvement d'eau souterraine, elles doivent se rabattre sur des points d'eau plus éloignés, où elles sont en concurrence avec les usagères habituelles et doivent parfois attendre pendant des heures. Cela entraîne un risque supérieur d'agressions et une perte de temps supplémentaire qui peut compromettre la scolarisation des filles. L'accès à l'eau dépend du droit à la terre. Or, il est rare que les femmes disposent d'un titre foncier officiel. Elles n'ont donc aucune base juridique sur laquelle s'appuyer pour lutter contre la vente des terres ou pour obtenir des dédommagements. En l'absence de titre foncier, les femmes ne peuvent pas



Le temps supplémentaire nécessaire pour chercher de l'eau empêche beaucoup de filles d'aller à l'école.

© Miges Baumann/Pain pour le prochain

non plus se servir de la terre comme garantie pour obtenir des crédits afin d'exploiter une agriculture commerciale. Les investisseurs achètent beaucoup de terres apparemment inutilisées. Or, ces dernières jouent égale-

ment un rôle important, en particulier pour les femmes, pour leur permettre d'aller chercher de l'eau ou de ramasser du bois à brûler, des fruits, des herbes ou des plantes médicinales.

Les droits humains à l'eau et aux ressources naturelles consacrés par l'ONU

Le droit à de l'eau potable propre et sûre ainsi qu'à des installations sanitaires

Résolution 64/292 de l'Assemblée générale de l'ONU de juillet 2010

Résolution A/HRC/15/L.14 du Conseil des droits de l'homme de l'ONU de septembre 2010

Le droit à des ressources en eau suffisantes, saines, acceptables, physiquement accessibles et abordables

Observation générale n°15 sur le droit à l'eau, Comité des droits économiques, sociaux et culturels, 2002

Le droit à un niveau de vie suffisant, à la santé et au bien-être, notamment pour l'alimentation et le logement

Art. 25 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (Pacte social de l'ONU)

Le droit à l'information

Art. 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (Pacte civil de l'ONU)

Le droit des peuples autochtones à la protection de leurs ressources et à la participation aux décisions concernant leur environnement et leurs moyens d'existence

Convention 169 de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux peuples indigènes et tribaux

Le droit des peuples autochtones, à titre collectif ou individuel, à la protection de leurs terres, territoires et ressources

Art. 1 de la Déclaration de l'ONU sur les droits des peuples autochtones

Le droit de tous les peuples de disposer d'eux-mêmes et d'assurer librement leur développement économique, social et culturel

Art. 1 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (Pacte civil de l'ONU)

Art. 1 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (Pacte social de l'ONU)

L'accaparement de l'eau : une entrave au développement

Nuria Brunner, collaboratrice dans le domaine du droit à l'alimentation, et Miges Baumann, responsable de la politique de développement, Pain pour le prochain



La cession de terres et de ressources en eau menace la souveraineté alimentaire...

© Martina Schmidt/Pain pour le prochain

L'attribution de longue durée de droits relatifs à la terre et à l'eau entraîne une dépendance accrue et entrave le développement autonome.

La majorité des contrats fonciers ne sont pas publiquement accessibles. Les rares contrats connus ont été récemment analysés par l'Institut international pour l'environnement et le développement (IIED). Certains d'entre eux contiennent des droits de contrôle sur l'eau clairs et exclusifs en échange de contreparties peu claires, par exemple de vagues promesses d'emplois ou d'un loyer foncier sommaire. Dans certains accords, il est même fait expressément mention d'une renonciation de redevances sur l'eau. Un contrat établi au Mali et analysé par l'IIED autorise l'investisseur à utiliser autant d'eau que nécessaire pour le projet pendant la

saison des pluies. Les contrats connus du Sénégal et du Soudan contiennent des droits similaires. Le contrat d'Addax Bioenergy en Sierra Leone confère à l'entreprise des droits de disposition exclusifs sur l'ensemble des ressources d'eau sur le terrain loué, y compris tous les droits sur les fleuves et les rivières traversant cette parcelle (voir pages 16–17).

Grâce à leurs services juridiques spécialisés et mieux dotés en ressources, les gouvernements, les banques ou les hedge funds étrangers ont une longueur d'avance sur les États faibles dans les négociations des contrats d'achat et de location de longue durée. La plupart des contrats ne stipulent pas clairement quelles surfaces et quelles ressources en eau sont cédées aux investisseurs. En outre, les autorités locales responsables de l'eau ne participent généralement pas aux négociations contractuelles et ne sont pas mention-

nées dans les contrats. Le manque de transparence inquiète les populations concernées et rend impossible toute planification de la consommation régionale d'eau. Dans certains cas, des terres ont été cédées sans qu'il n'y ait d'accord juridique pertinent ou sans que ces accords ne soient mis à la disposition des autorités gouvernementales responsables et des communautés touchées. Tout porte à croire que ces processus sont entachés de corruption.⁷

Les baux sont généralement conclus pour des surfaces de plus de 10 000 hectares et parfois même jusqu'à un million d'hectares. Leur durée oscille entre 50 et 99 ans. En raison de la nature et de l'ampleur des investissements étrangers dans la terre et l'eau, les droits d'utilisation sont transférés des acteurs nationaux aux acteurs étrangers. A cela s'ajoute qu'un grand nombre de législations nationales règlementent peu ou pas du tout les droits à l'eau et à la terre, les droits du travail, la protection de l'environnement et de la santé, tandis que les investissements étrangers sont clairement protégés et privilégiés. Ces derniers n'achètent ni ne louent de terre sans obtenir des droits sur l'eau.

Meilleure protection pour les investisseurs étrangers

Les accords d'investissement interétatiques ou internationaux contiennent souvent des clauses de traitement préférentiel, selon lesquelles les avantages commerciaux accordés à un État doivent être accordés à tous les États en vertu de l'égalité de traitement. Ils garantissent aux investisseurs des pays signataires une égalité de traitement avec les entreprises nationales. Aussi l'État hôte ne peut-il pas exiger d'eux qu'ils investissent plus que les petits paysans locaux dans la protection de l'environnement, dans les mesures d'économie de l'eau ou dans la sécurité du travail. Par ailleurs, le principe de « traitement juste et équitable » s'applique généralement. Ce dernier visait à l'origine à protéger les investisseurs contre l'arbitraire et la discrimination. Or, il est interprété aujourd'hui comme garantissant que les « attentes légitimes » de l'investisseur (par exemple quant aux quantités d'eau disponibles) sont satisfaites, même en cas de changement de climat ou de pression accrue sur les ressources disponibles. En cas d'accords



... et entrave le développement rural durable.

© EPER

d'investissement bilatéraux ou internationaux, les contrats conclus ne sont pas modifiables par des changements de législations internes ultérieurs. Si l'État hôte décide de renforcer ses lois environnementales, de restreindre les exportations ou d'effectuer une réforme foncière, l'investisseur n'est pas tenu de respecter ces changements ou peut exiger un dédommagement pour la perte de gains pouvant s'élever à un multiple du prix de la terre acquise ou, le cas échéant, des impôts dus (voir pages 16–17).

Abandon volontaire de la souveraineté

La majorité des pays destinataires de gros investissements agricoles dépendent des importations

d'aliments et souvent même de l'aide alimentaire. Bien qu'ils ne soient pas en mesure d'alimenter leur propre population, ils vendent leurs meilleures terres et leurs ressources en eau. Ils renoncent ainsi à leur souveraineté alimentaire et à leur souveraineté sur les terres louées. Ils n'ont que peu d'influence sur les produits cultivés et ne peuvent empêcher ou limiter leur exportation en exigeant des droits de douane à l'exportation, même en cas de crise alimentaire nationale. Ils sont encore davantage tributaires des fluctuations de prix sur le marché mondial et encore moins en mesure de garantir la sécurité alimentaire de leur population. Ces éléments peuvent déclencher de violentes protestations, révoltes ou même des guerres civiles.

Troubles et conflits inévitables

En 2009, sans en informer la population, le gouvernement du Mali a conclu avec le fonds souverain libyen Malibya un contrat de location sur 50 ans pouvant être prolongé à 99 ans. Ce contrat porte sur une surface de 100 000 hectares dans la région de Segou, dans laquelle vivent environ 75 000 personnes. Malibya prévoit de produire chaque année 200 000 tonnes de riz et 25 000 tonnes de viande destinées à l'exportation vers la Libye. Ce contrat permet à Malibya de se servir librement de l'eau du Niger par l'intermédiaire d'un canal de 40 km de longueur et de 30 m de largeur construit par le fonds. Lors de la période sèche, il reste peu d'eau à la disposition des petits paysans locaux pour irriguer leurs rizières. Les représentants des villages concernés ont été consultés sur la construction du canal uniquement lorsque les premières maisons étaient déjà démolies. Jusqu'à présent, 150 familles ont été expulsées et des tombeaux détruits.

Au Pakistan, 27 pour cent des 79,6 millions d'hectares de superficie du pays sont consacrés à l'agriculture. Le quatre cinquième des surfaces sont irriguées. Aussi le Pakistan est-il l'une des destinations privilégiées des investisseurs agricoles étrangers. En juin 2009, 324 000 hectares de terre de la province du Punjab ont été loués aux Émirats arabes unis. Les mouvements paysans du Pakistan craignent que cela n'entraîne l'expulsion des habitant-e-s de 25 000 villages. Le gouvernement propose des contrats de location d'une durée de 50 ans pouvant être prolongés de 40 ans supplémentaires. Non seulement cela empêche la mise en place de réformes foncières en souffrance depuis longtemps et ayant échoué à plusieurs reprises, mais cela aggrave également la pauvreté et l'insécurité alimentaire, qui touche la moitié de la population selon le Programme alimentaire mondial de l'ONU. C'est un terreau fertile pour les troubles sociaux.

Sierra Leone : pour produire de l'or vert, Addax fait main basse sur l'or bleu

Yvan Maillard Ardent, responsable des marchés financiers, des questions bancaires et de l'endettement, Pain pour le prochain



Construction du système d'irrigation de la plantation de canne à sucre

© Yvan Maillard Ardent/Pain pour le prochain

Depuis 2010, l'entreprise suisse Addax Bioenergy cultive de la canne à sucre en Sierra Leone dans le but de produire des agrocarburants. L'accès à l'eau fait partie intégrante du contrat de location. Pain pour le prochain suit ce projet avec grand intérêt.

Addax Bioenergy cultive une surface de 14 000 hectares le long du fleuve Rokel dans une région où 13 000 personnes vivent essentiellement de l'agriculture. Addax cultive de la canne à sucre qu'elle transforme en Ethanol sur place. Ce projet est préoccupant. Les plantations et les raffineries permettent certes de créer de nouveaux emplois mais un grand

nombre de personnes doivent chercher de nouvelles terres pour cultiver leurs denrées alimentaires.

Selon Addax, la population locale est informée du projet et a été consultée. Or, il est manifeste que les personnes concernées n'ont pas toutes été impliquées dans la consultation. Les terres auxquelles aspirait l'entreprise n'ont pas été clairement définies. Sinon, pourquoi les paysans locaux auraient-ils cultivé du manioc sur 80 hectares, culture qui a ensuite été détruite par l'entreprise souhaitant utiliser la terre pour son projet? L'entreprise genevoise signale que 1960 hectares auraient été réservés pour la population locale et que cela

suffirait à leur auto-provisionnement. Elle ajoute que les paysans auraient été formés pour apprendre à multiplier leurs récoltes.

À armes inégales

L'accord cadre (Memorandum of Understanding) adopté par le parlement et conclu entre le gouvernement et Addax contient une clause dite de « Change in Law », qui promet à Addax des dédommagements pour toute perte résultant d'un changement législatif. Par exemple, si la Sierra Leone introduit une meilleure protection des travailleurs/euses, cela entraînerait une situation absurde dans laquelle les travailleurs/euses agricoles des terres voisines en profiteraient tandis que la situation des employé-e-s d'Addax ne changerait pas. Par ailleurs, l'entreprise est exonérée d'impôts sur les bénéfices et d'autres taxes pendant 13 ans.

Conformément au contrat de location conclu avec les Paramount Chiefs (les autorités locales suprêmes) pour 50 ans, Addax dispose d'un droit d'utilisation exclusif de tous les cours d'eau. La canne à sucre doit être irriguée pendant la saison sèche. A cet effet, d'énormes quantités d'eau sont tirées du Rokel alors que les eaux sont déjà basses et qu'il ne reste qu'un quart de son débit.⁸ On peut se demander s'il reste suffisamment d'eau pour la population. En outre, les sols et l'eau pourraient être pollués d'engrais et de produits phytosanitaires.

La population locale devient donc entièrement tributaire de la bonne volonté de l'entreprise d'agrocultures. D'autres dispositions contenues dans le contrat de location sont également préoccupantes. Par exemple, en cas de litige, il est prévu de s'adresser à un tribunal arbitral international à Londres. Les

pauvres paysans ne peuvent sûrement pas se permettre un voyage à Londres et s'offrir les services d'avocats britanniques.

L'État et les populations touchées sont laissés pour compte

Addax garantit que le projet apporte de nombreux avantages à la population, et en particulier 4000 emplois. Or, la moitié de ces emplois sont saisonniers. Jusqu'à présent, les emplois sont majoritairement à durée limitée, sans protection sociale et avec un salaire journalier de 2,25 francs. Ce salaire ne suffit pas pour nourrir une famille, contrairement aux rendements tirés des champs. Addax a suivi les recommandations du gouvernement pour les prix de location: 7,70 francs par hectare par année. Cela correspond au prix de plusieurs kilos de riz mais ne couvre de loin pas la perte des aliments cultivés sur un hectare. L'entreprise et les banques de développement escomptent des bénéfices de 15 pour cent par année,⁹ soit 43 millions de francs. C'est un montant considérable comparé à ce qui reste pour la population: les 4000 employé-e-s recevront environ 1,7 millions de francs en salaires par année et les propriétaires fonciers obtiendront un loyer d'environ 110 000 francs.

Étant donné que ce projet soulève beaucoup de questions, *Pain pour le prochain* et ses partenaires ont chargé des experts d'effectuer une étude indépendante et un contrôle à long terme du projet.

Brésil : l'eau des familles paysannes détournée au profit de l'agriculture industrielle

Thomas Bauer, petit paysan et consultant de la Commission pastorale de la terre (CPT) soutenue par Action de Carême



La construction des canaux de dérivation se poursuit inexorablement.

© Lisanne Vant' Hoff

Ces dernières années, la situation de nombreuses familles paysannes vivant dans le semi-désert du nord-est du Brésil s'est améliorée. Or, à présent, le détournement du Rio São Francisco au profit de l'agriculture industrielle présente une nouvelle menace.

Lors d'une récente période de sécheresse prolongée, il est devenu manifeste que la situation de nombreuses familles paysannes s'est améliorée, grâce au renforcement de la société civile, qui a fait valoir ses droits face au gouvernement. La Commission pastorale de la terre (CPT) y a fortement contribué. Elle est membre de l'Articulação no Semi-árido Brasileiro ASA. Ce réseau d'organisations non gouvernementales brésiliennes a réussi à inté-

grer la construction de citernes de récupération d'eau de pluie à bas prix dans un programme appuyé par l'État. Cette mesure efficace permet de récolter suffisamment d'eau potable pendant la période pluviale pour la période de sécheresse suivante.

Le problème principal n'est toutefois pas la pénurie d'eau mais la concentration des terres et de l'eau. Selon les données officielles, 92 pour cent des familles paysannes vivant dans le nord-est semi-aride n'ont pas suffisamment de terres pour garantir leurs moyens de subsistance même si la constitution brésilienne prévoit des réformes foncières. Ces dernières n'ont pas vraiment avancé, en particulier sous la présidence de Lula. D'autre part, le gouvernement poursuit le mégaprojet du détournement du Rio São Francisco : deux canaux de 25 m de largeur

et de 5 m de profondeur et d'une longueur respectivement de 400 et de 220 km conduiront une partie de l'eau vers les rivières partiellement desséchées au nord. Le coût total du projet s'élève provisoirement à 7 milliards de réals ou 3,92 milliards de francs suisses. Le financement et le maintien de ce système coûteux font monter en flèche le prix de l'eau, qui devrait être multiplié par six. Or, un grand nombre de paysans et de petites exploitations ont d'ores et déjà beaucoup de difficultés à payer ces frais.

Qui sont les gagnants, qui sont les perdants ?

Les opposants au projet de canaux critiquent le fait que 70 pour cent de l'eau déviée vont être mis à la disposition de l'industrie agricole tournée vers l'exportation. Vingt six pour cent des 30 pour cent restants seront acheminés vers les villes de Fortaleza, João Pessoa et Campina Grande et seuls quatre pour cent profiteront à ceux qui sont réellement dans le besoin dans les régions rurales. Aussi la priorité est-elle accordée aux intérêts de l'industrie agricole et de la construction et non à ceux de la population. En suivant la tradition coloniale, le Brésil joue le rôle de fournisseur de matières premières et de produits agricoles.

Le gouvernement justifie l'existence du projet en évoquant la nécessité de favoriser le progrès et la croissance et promet d'étancher la soif de douze millions de personnes. Une étude effectuée par l'agence nationale de l'eau révèle toutefois qu'une structure décentralisée plus efficiente et durable permettant d'approvisionner en eau 34 millions de personnes pourrait être construite à un coût considérablement inférieur, soit 3,6 milliards de réals. Le besoin en eau des dix millions de personnes restantes pourrait être couvert grâce à des installations supplé-

mentaires simples telles que des citernes d'eau de pluie ou des digues souterraines.

La mise en œuvre de ce vaste projet a été précédée de nombreuses protestations de la part des riverains, de mouvements sociaux, d'organisations non gouvernementales et d'une grève de la faim de 23 jours de l'évêque Frei Luís Cappio. Les discussions avec les personnes concernées montrent clairement que les promesses du gouvernement ne sont pas tenues. Un grand nombre d'acteurs étaient favorables au projet dans l'espoir d'obtenir un poste de travail ou l'accès à l'eau. Pourtant, de nombreuses familles ont été expropriées en recevant des dédommagements négligeables. Les emplois promis – moins nombreux que prévus – sont de courte durée et majoritairement occupés par une main d'œuvre extérieure.

En conclusion, la concentration des terres et de l'eau ne fait donc qu'augmenter de manière radicale et beaucoup de familles paysannes perdent leurs moyens d'existence alors qu'il serait tout à fait possible, en ayant recours à des mesures peu coûteuses, d'offrir aux générations futures une existence durable adaptée à cette région semi-aride.

« La situation désespérée de la vallée du São Francisco fait partie d'une crise mondiale. Elle nous fait prendre conscience que la foi aveugle dans le progrès a entraîné le sous-développement de nombreuses populations et menace la survie de la planète toute entière. Il nous appartient de décider si nous voulons poursuivre sur le chemin de la mort ou nous engager en faveur de la vie. »

*L'évêque et militant pour l'environnement
Frei Luís Cappio*

Madagascar : « La menace des transactions foncières n'est pas conjurée »

Gion Cabalzar, ethnologue et responsable du programme d'Action de Carême à Madagascar, nous parle du contrat de location qui a entraîné la chute du gouvernement malgache ainsi que d'autres investissements prévus :



Un emploi aurait été créé pour 18,5 hectares. Cette surface nourrit 22 familles malgaches.

© Rosemarie Fährdrich / Action de Carême

L'annonce d'une transaction foncière conclue avec l'entreprise sud-coréenne Daewoo Logistics a déclenché des manifestations massives à Madagascar, qui ont finalement entraîné la chute du gouvernement. Pourquoi cette transaction a-t-elle eu une telle force explosive ?

L'affaire Daewoo a fait apparaître des choses qui seraient restées cachées en temps normal. Comme elle l'a révélé en novembre 2008 lors d'une conférence de presse à Séoul, l'entreprise a obtenu un contrat de location portant sur 1,3 millions d'hectares, soit un tiers de la surface agricole de Madagascar. Un million d'hectares dans les zones

sèches étaient destinées à la production de maïs et 0,3 millions dans les régions tropicales et humides devaient servir à cultiver des palmiers à huile. Cela a déclenché de vives manifestations à Madagascar et parmi la diaspora malgache en France. A mon avis, il y a quatre raisons à cela :

- la durée de validité était de 99 ans, ce qui correspond à sept générations de malgaches,
- la location était apparemment gratuite ! Les malgaches auraient uniquement obtenu des emplois non qualifiés ; on prévoyait d'engager des sud-africains pour les meilleurs postes. Un seul poste de travail local aurait été créé pour 18,5 hectares. Une telle surface nourrit généralement 22 familles,

- la question du sol est extrêmement sensible à Madagascar: le village d'origine (Tanindrazana) est le lieu des aïeux et constitue un lien avec le passé. Il est associé à la communauté et le culte des aïeux est en quelque sorte ancré dans le sol. En outre, la loi n'autorise guère la vente de terres aux étrangers,
- il n'y avait aucune transparence. Le président n'était apparemment pas informé non plus. L'affaire Daewoo a sans aucun doute contribué à sa chute en mars 2009.

Qui aurait tiré profit du contrat ?

L'entreprise et les intermédiaires – inconnus – chargés de négocier l'affaire. Les paysans auraient perdu leur terre et seraient, dans le meilleur des cas, devenus des travailleurs sur leurs propres terres.

Est-ce que d'autres affaires ont été révélées par la suite ?

L'organisation française CIRAD a publié une liste de plus de 50 projets prévus depuis 2005. Les plans de Daewoo et de l'entreprise indienne Varun étaient les plus importants. Ils prévoyaient d'exploiter trois millions d'hectares de terre. À titre de comparaison, 2,5 millions de familles paysannes cultivent aujourd'hui deux millions d'hectares ! Un tiers de tous les projets a été arrêté. Un tiers est actuellement en préparation et un dernier tiers a déjà été lancé. Celui-ci représente seulement 150 000 hectares – cinq pour cent de la surface prévue au départ pour les investissements étrangers. Aujourd'hui, environ 23 000 hectares sont cultivés – moins d'un pour cent. La principale plante cultivée est le jatropha destiné à la production d'agrocarburants. Les contrats en phase de préparation

concernent la canne à sucre, également pour la production d'agrocarburants. Le riz et le maïs destinés à l'exportation ne font plus l'objet de négociations pour l'instant. Ces négociations sont un non-sens puisque Madagascar couvre dix pour cent de ses besoins en riz grâce aux importations et que 600 000 personnes sont approvisionnées par le programme alimentaire mondial.

Y'a-t-il de nouveaux projets ou la question est-elle réglée pour l'instant ?

Les grands projets ont été interrompus immédiatement après la chute du gouvernement. La nouvelle situation du pays a certainement refroidi les entreprises concernées – de Corée du Sud, d'Inde, d'Afrique du Sud, de France, de Grande-Bretagne, de Maurice et d'Italie. La menace n'est toutefois pas écartée. Daewoo et Varun ont été maladroitement mais elles – ou d'autres – vont certainement trouver de nouveaux moyens d'accès.

Existe-t-il des lois protégeant les ressources en eau ?

Les organisations non gouvernementales soutenues par la Direction du développement et de la coopération (DDC) depuis les années 1980 ont aidé à élaborer le « Code de l'eau » en 1990. Depuis lors, l'eau est un bien public invendable. En cas de conflit avec d'autres besoins, l'approvisionnement en eau potable a la priorité. Ce dernier est précaire surtout en milieu rural et seul un tiers de la population y a un accès garanti. Le gouvernement s'efforce d'atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement.

Entretien: Nuria Brunner

Les recommandations et les engagements volontaires sont-ils suffisants ?

Nuria Brunner, collaboratrice dans le domaine du droit à l'alimentation, et Miges Baumann, responsable de la politique de développement, Pain pour le prochain



« Les terres à ceux qui les travaillent et nourrissent les humains », exige La Via Campesina lors du Forum social mondial à Dakar.

© Beat Dietschy/Pain pour le prochain

La Banque mondiale et la FAO s'efforcent de rendre l'accaparement des terres plus respectueux de l'environnement et socialement responsable en élaborant des lignes directrices volontaires. Un grand nombre d'ONG et d'organisations paysannes estiment cependant qu'il faut mettre un terme à l'accaparement des terres: «Stop Land Grabbing.»

Pendant longtemps, la Banque mondiale présentait les investissements agricoles comme

un modèle de développement rural dont bénéficiaient tant les investisseurs que la population locale. En raison des critiques surgissant contre l'accaparement des terres, elle a commandé un rapport à ce sujet. Le document très attendu dresse un portrait beaucoup plus critique de cette question. Il énumère certes les avantages des gros investissements agricoles: accès plus facile au capital, productivité accrue grâce au recours à des outils techniques, accès simplifié au marché mondial et possibilité d'intégrer la production dans les

chaînes de valeur internationales. Tout cela présenterait un potentiel important pour le développement des pays concernés et permettrait de créer des revenus et des emplois locaux. Le rapport examine néanmoins aussi les conséquences négatives de nombreuses transactions foncières pour les petits paysans, par exemple les cadres législatifs insuffisants et la faiblesse des gouvernements, qui sont exploités par les investisseurs, ainsi que le manque de protection des communautés lo-

cales contre les expulsions. Il en conclut que les investissements n'apportent aux populations concernées ni des dédommagements, ni des postes de travail, ni une sécurité alimentaire. Elles se retrouvent dans une situation pire qu'avant la cession des terres. Le rapport fait appel à la responsabilité propre des investisseurs et des gouvernements (voir encadré) et signale les rôles que peuvent jouer la société civile et les organisations internationales en renforçant les populations touchées.¹⁰

Principes volontaires pour des investissements agricoles responsables

En janvier 2010, ensemble avec l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et d'autres organisations, la Banque mondiale a élaboré sept principes visant à limiter les effets néfastes des grands investissements agricoles :

- respect des droits existants,
- assurer la sécurité alimentaire de la population locale,
- transparence, bonne gouvernance et un environnement propice,
- consultation de la population locale,
- investissements responsables,
- viabilité sociale,
- pérennité de l'environnement.¹¹

Les lignes directrices volontaires de la Banque mondiale sont controversées. Même les gouvernements reconnaissent qu'elles ne vont pas assez loin. Aussi l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a-t-elle décidé de continuer à développer les principes volontaires pour des investissements agricoles responsables de privés.

Entre temps, la Vía Campesina, FIAN, Land Research Action Network et GRAIN ont lancé l'appel « Pour un arrêt immédiat de l'accaparement des terres ! ». Elles estiment que des règles de comportement volontaires pourraient favoriser les violations des droits humains car elles n'établissent aucun lien ni avec les obligations en matière de droits humains ni avec les instruments relatifs aux droits humains et nourrissent l'illusion qu'un accaparement des terres respectueux de l'environnement et socialement responsable est possible. L'appel met également en évidence que les principes de la Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural (CIRADR) en 2006 et les recommandations du Conseil mondial de l'agriculture relatives au potentiel et à la nécessité de mettre en place une agriculture écologique sont totalement ignorés. Un grand nombre d'organisations non gouvernementales, dont *Pain pour le prochain*, ont signé cet appel.¹²



GRAIN et La Vía Campesina manifestent contre l'accaparement des terres devant la FAO.

Photo: GRAIN

Proposition de la FAO pour l'élaboration de lignes directrices volontaires

Une deuxième série de lignes directrices destinées aux États visent à couvrir l'élaboration et le respect de droits d'utilisation des terres et d'autres ressources naturelles ainsi que les aspects sociaux, écologiques et économiques des contrats fonciers. Elles sont censées aider les gouvernements à mettre en œuvre des politiques foncières responsables axées sur la lutte durable contre la pauvreté. De l'avis de FIAN International, ce code de comportement pourrait être plus efficace que les « principes volontaires pour des investissements agricoles responsables » en vue de renforcer et défendre les droits de la population rurale à l'alimentation, à l'accès aux terres et à l'utilisation d'autres ressources.

L'accaparement des terres compromet les efforts de développement

L'eau joue un rôle essentiel dans la coopération au développement suisse. Depuis plus de 30 ans, la Direction du développement et de la coopération (DDC) appuie des projets visant à améliorer l'approvisionnement en eau potable, l'hygiène des zones urbaines et la gestion de l'eau et des eaux usées. La stratégie de la Section Initiatives Eau met en évidence la nécessité d'adopter une perspective mondiale pour conjurer une crise internationale de l'eau et présente l'approche de la gestion intégrée des ressources en eau. Elle s'appuie sur des règles et des mécanismes juridiques ainsi que des institutions fonctionnelles afin de garantir l'accès à l'eau et la défense des droits des populations locales. Le document

stratégique de la DDC précise que 70 pour cent de l'eau douce au monde est utilisée pour l'agriculture et que la production d'agrocarburants ne fait qu'augmenter cette consommation. Il aborde également la question de l'importation de « l'eau virtuelle » sous forme de produits agricoles. Or, l'accaparement de l'eau dans le contexte des grands investissements agricoles n'est abordé ni par la Section Initiatives Eau ni pas d'autres départements de la DDC.

Plusieurs organisations de développement améliorent l'approvisionnement en eau potable des villages grâce à leurs projets. L'accaparement de l'eau nuit à ces efforts et pourrait faire échouer les projets axés essentiellement sur l'approvisionnement en eau et la construction de puits. Aussi l'action en matière de politique de développement doit-elle aller de pair avec la coopération au développement. *Pain pour le prochain* et *Action de Carême* œuvrent dans ces deux domaines.



L'accaparement des terres fait baisser le niveau de la nappe phréatique et menace le succès de projets relatifs à l'eau destinés à aider la population.

© Miges Baumann/*Pain pour le prochain*

Agir là où nous vivons et avons de l'influence

Nuria Brunner, collaboratrice dans le domaine du droit à l'alimentation, *Pain pour le prochain*



Remise de la pétition « Non aux agrocarburants, cause de faim et de destruction de l'environnement »

© Michael Würtenberg

La Suisse ne doit pas menacer la souveraineté alimentaire et l'accès aux ressources d'autres pays. Notre pays a une longue tradition humanitaire et beaucoup de connaissances en matière d'approvisionnement en eau et de traitement de l'eau.

Au travers de nombreux projets, la coopération au développement suisse a construit des installations sanitaires et des services d'approvisionnement en eau dans un grand nombre de pays du Sud. « Nous ne pouvons pas nous engager en faveur du droit humain à l'eau dans le cadre de notre politique de développement tout en réduisant à néant ces efforts dans notre politique économique et commerciale », estime Maïke Gorsboth du Réseau œcuménique de l'eau. Elle souligne que la Suisse pourrait notamment suivre l'exemple d'autres

pays pour que le droit à l'eau soit consacré par la Constitution fédérale. Elle précise également que la Suisse n'a pas encore ratifié le Protocole facultatif du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Ce protocole prévoit un mécanisme de plaintes pour des individus ou des groupes victimes de violations de droits économiques, sociaux et culturels.

Dans leur pétition « Les entreprises doivent respecter les droits humains ! » lancée en février 2011, *Pain pour le prochain* et *Action de Carême* exhortent le Conseil fédéral suisse à adopter une politique étrangère et économique cohérente contraignant également les entreprises à respecter les droits humains. Concernant les entreprises établies en Suisse qui effectuent des investissements agricoles et achètent ou louent à long terme des terres

dans les pays en développement, cette politique doit garantir :

- une plus grande responsabilité juridique: le devoir de diligence des directions d'entreprises doit être consacré par la loi. Les multinationales doivent être tenues de prendre des mesures pour éviter que des violations

de droits humains ne soient commises par leurs entreprises,

- une plus grande transparence dans les flux financiers: les multinationales doivent rendre publics leurs flux financiers par pays et indiquer combien d'argent elles versent au gouvernement de chaque pays dans lequel elles mènent des activités.

L'eau est un droit humain et un bien public :

La déclaration œcuménique sur l'eau suisse-brésilienne

En avril 2005, les Conférences des évêques du Brésil et de la Suisse ainsi que le Conseil œcuménique des Églises du Brésil (CONIC) et la Fédération des Églises protestantes de Suisse (FEPS), qui a créé *Pain pour le prochain*, ont signé en qualité de représentants nationaux des Églises protestantes la « Déclaration œcuménique sur l'eau comme droit de l'homme et bien public ». ¹³ Depuis lors, ce bref texte est salué par la communauté œcuménique comme un excellent exemple de coopération Nord-Sud. La déclaration soutient les efforts mondiaux visant à faire reconnaître le droit humain à l'eau. La Résolution de l'Assemblée générale de l'ONU du 28 juillet 2010 est une avancée considérable dans ce sens. La déclaration s'oppose également à la tendance à la privatisation de l'eau en utilisant la notion de « bien public » : « L'État doit assumer l'obligation de garantir à toute la population l'accès à de l'eau potable ». Cela implique aussi qu'il doit s'engager à régler pacifiquement les conflits autour de l'utilisation des ressources en eau.

A l'instar de tout document fondamental, la déclaration œcuménique peut être considérée comme un verre à moitié plein ou un verre à moitié vide, pour reprendre l'image de l'eau. D'une part, elle constitue un pas essentiel en avant dans l'engagement des Églises en faveur de l'eau. Par ailleurs, l'Assemblée du Conseil œcuménique des Églises (COE) à Porto Alegre en 2006 ainsi que la Conférence fondatrice de la Communion mondiale d'Églises réformées (CMER) à Grand Rapids en 2010 ont repris et soutenu la déclaration œcuménique sur l'eau. D'autre part, un tel document risque de n'être qu'une simple déclaration d'intention si aucune mesure n'est prise pour la mettre en œuvre. Il est donc nécessaire de régulièrement mettre en lumière cette déclaration dans nos Églises et nos œuvres, dans toute l'Europe et en Amérique latine, de renforcer le réseau œcuménique de l'eau (ROE), d'influencer l'opinion publique et d'encourager les gouvernements et les parlements à protéger l'eau en tant que bien public dans la constitution et la législation – du moins dans les régions où il s'agit d'un problème important, par exemple en Europe de l'Est.

Otto Schäfer, chargé des questions théologiques et éthiques pour la Fédération des Églises protestantes de Suisse (FEPS)

***Pain pour le prochain* et *Action de Carême* s'engagent**

Les deux œuvres sont actives dans le domaine de l'accaparement des terres et de l'eau et soutiennent leurs partenaires du Sud qui s'y opposent et préconisent une exploitation du sol locale, durable et biodiversifiée. *Pain pour le prochain* et GRAIN ont initié un échange d'expériences relatives aux actions menées contre l'accaparement des terres ensemble avec des organisations paysannes et des ONG en Afrique de l'Ouest. Dans divers pays, *Pain pour le prochain* et *Action de Carême* travaillent également sur le plan de la politique de développement avec des organisations paysannes et des groupes nationaux en vue de renforcer le droit à l'alimentation.

Les deux œuvres s'engagent aussi en Suisse sur le plan de la politique de développement. Dans le cadre d'une grande coalition d'ONG suisses, elles ont attiré l'attention des médias sur le problème des agrocarburants produits à partir d'aliments. Ce travail porte ses fruits : la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national (CEATE) a considérablement durci les critères d'admission relatifs à l'importation d'agrocarburants. L'objectif est de veiller à ce qu'à l'avenir, les agrocarburants qui entraînent la faim et la destruction de l'environnement ne puissent plus être importés et les droits de propriété des peuples autochtones et des communautés de petits paysans ne puissent plus être bafoués. La « Plateforme agrocarburants » a déposé la pétition « Non aux agrocarburants » en février 2011 afin d'appuyer la position de la CEATE. La pétition, signée par 66 901 personnes, exige des critères d'admission ex-



© Paul Jeffrey/EAA

cluant généralement les agrocarburants problématiques sur le plan social et écologique. Ces critères doivent prendre en compte en particulier la sécurité alimentaire dans les pays d'origine ainsi que les effets d'éviction indirects.

Participation à des groupes de travail internationaux

Pain pour le prochain s'engage notamment au sein de l'Association des œuvres d'entraide protestantes (APRODEV) et est active au sein de l'Alliance oecuménique « Agir Ensemble ». *Action de Carême* est membre de l'organisation internationale CIDSE. L'objectif est d'influencer les décisions et les politiques de l'UE et de l'ONU en matière de développement.

Votre contribution personnelle



La consommation de produits saisonniers et régionaux nécessite moins de ressources en eau étrangères.

© Patrik Kummer/Pain pour le prochain

La Bible nous apprend à sauvegarder la création et à répartir de manière équitable ses fruits et ses trésors. Nous pouvons tous contribuer à une gestion responsable de l'eau et à endiguer la mainmise sur l'eau dans le Sud. Nous pouvons modifier nos habitudes de consommation, nous engager sur le plan politique ou soutenir des projets concrets :

- calculer sa propre empreinte hydrique : www.waterfootprint.org,
- acheter des produits régionaux saisonniers afin que notre consommation soit moins énergivore et qu'elle nécessite moins de ressources en eau à l'étranger,
- réduire la consommation de viande et privilégier la viande d'animaux locaux qui n'ont pas été nourris avec des aliments concentrés nécessitant beaucoup d'eau tels que le blé, le maïs ou le soja,
- acheter des produits du commerce équitable et, ce faisant, favoriser des structures commerciales équitables,

- réduire sa propre consommation d'énergie et de carburants afin de lutter contre le réchauffement climatique et de ne pas encourager la production d'agrocultures,
- convaincre son entourage de consommer et d'acheter de manière plus responsable,
- remettre en question les investissements financiers et exiger la transparence : « Dans quoi mon argent est-il investi ? »,
- exhorter le gouvernement suisse à prendre des mesures afin que les accords d'investissement bilatéraux ne contribuent pas à l'accaparement de l'eau,
- soutenir l'engagement et les projets de *Pain pour le prochain* et d'*Action de Carême* en matière de politique de développement, et, par conséquent, appuyer les partenaires du Sud contre l'accaparement des terres et de l'eau,
- ensemble avec d'autres organisations de la société civile, s'engager en faveur du respect des droits humains des populations touchées par l'accaparement des terres.

Références

- 1 Carin Smaller and Howard Man, A Thirst for Distant Lands: Foreign investment in agricultural land and water, International Institute for Sustainable Development, mai 2009.
- 2 Land grab in Africa. Emerging land system drivers in a teleconnected world. The Global Land Project International Project Office, GLP Report No. 1, 2010.
- 3 Charlotte de Fraiture, « Biofuel Crops Could Drain Developing World Dry », International Water Management Institute Research, dans Biofuels News, 11 mai 2007.
- 4 Der Wasser-Fussabdruck der Schweiz. Woher stammt das Wasser, das in unseren Landwirtschaftsprodukten steckt?, WWF Suisse, février 2010.
- 5 Au-delà de la pénurie: pouvoir, pauvreté et crise mondiale de l'eau, Rapport mondial sur le développement humain 2006, PNUD, 2006.
- 6 Julia Behrman, Ruth Meinzen-Dick, Agnes Quisumbing, The Gender Implications of Large Scale-Land Deals, International Food Policy Research Institute, 2011.
- 7 Carin Smaller and Howard Man, A Thirst for Distant Lands: Foreign investment in agricultural land and water, International Institute for Sustainable Development, mai 2009.
- 8 Il s'agit des estimations effectuées par l'expert en droit de l'eau Jean-Benoit Charrin de WaterLex sur la base de l'étude sur les effets sur l'environnement, la société et la santé de la Banque africaine de développement et du rapport exploratoire de l'entreprise de conseil sud-africaine Coastal & Environmental Services.
- 9 Jean-Claude Pécelet, « Addax Bioenergy investit 200 millions de dollars en Sierra Leone », Le Temps, 13 février 2010.
- 10 L'intérêt croissant pour les terres agricoles dans le monde peut-il apporter de bénéfices équitables à long terme?, La Banque mondiale, 7 septembre 2010.
- 11 Principles for Responsible Agricultural Investment that Respects Rights, Livelihoods and Resources, FAO, FIDA, CNUCED, Groupe de la Banque mondiale, 25 janvier 2010.
- 12 Pour un arrêt immédiat de l'accaparement des terres! 22 avril 2010.
<http://farmlandgrab.org/12259>
- 13 Déclaration œcuménique sur l'eau comme droit humain et bien public, Fédération des Églises protestantes de Suisse, Conseil œcuménique des Églises chrétiennes du Brésil, Conférence nationale des évêques du Brésil, Conférence des évêques suisses, 2005.

Liens

Eau, droit à l'eau

www.iwmi.org
www.righttowater.info
www.waterlex.org
<http://water.oikoumene.org>

Accaparement des terres

www.grain.org
<http://farmlandgrab.org>
www.viacampesina.org
www.ppp.ch/terre
www.alliancesud.ch/fr/documentation/dossiers/accaparement

Genre et accès à la terre et à l'eau, agriculture

www.fao.org/gender/landrights
www.fao.org/docrep/013/i2050e/i2050e00.htm
www.weltagrabericht.de/themen-des-weltagraberichtes/geschlechterrollen
www.genderandwater.org
www.wedo.org

Droit à l'alimentation

www.ppp.ch/alimentation
www.droitalimentation.ch
www.cetim.ch
www.e-alliance.ch/fr/s/food
www.fao.org/righttofood
www.fian.org
www2.ohchr.org/english/issues/food
www.righttofood.org
www.rtfm-watch.org
www.srfood.org

Alimentation, agriculture, développement durable

www.future-agricultures.org
www.globallandproject.org
www.ifpri.org
www.iisd.org

Agriculture durable Suisse

www.biosuisse.ch
www.fibl.org
www.uniterre.ch

Impressum

- Éditeurs:* *Pain pour le prochain/Action de Carême*, Berne/Lucerne,
mai 2011
- Rédaction:* Jacqueline Hefti Widmer
- Auteurs:* Thomas Bauer, Miges Baumann, Nuria Brunner,
Andrea Kolb, Yvan Maillard Ardent, Otto Schäfer
- Traduction:* Nadja Benes
- Graphisme et impression:* Cavelti AG, Druck und Media, Gossau
- Tirage:* 2900 (français), 8000 (allemand)
- Commandes:* *Pain pour le prochain*, av. du Grammont 9, 1007 Lausanne
Tél. 021 614 77 17, Fax 021 617 51 75, materiel@bfa-ppp.ch
Action de Carême, av. du Grammont 7, 1007 Lausanne
Tél. 021 617 88 81, Fax 021 718 88 79
actiondecareme@fastenopfer.ch
- Prix:* CHF 5.–

«L'accapement de l'eau» n'est pas encore une notion courante. Pourtant, l'acquisition de droits relatifs à l'eau est le moteur de l'accapement des terres. La soif de l'eau pousse des investisseurs et des États à acquérir d'énormes surfaces de terre arable et les ressources en eau connexes dans les pays du Sud. Tandis que les organisations internationales examinent la manière de rendre la soif des terres plus socialement équitable et écologique, les organisations paysannes concernées crient: «Stop!»

Cette édition de Repères met en lumière les raisons à l'origine de la course effrénée à l'eau dans le cadre de l'acquisition de terres en Afrique et ailleurs. Elle nous présente les actions que nous pouvons entreprendre et que devrait mener le monde politique.

PAIN POUR LE PROCHAIN

Pain pour le prochain est le service des Églises protestantes de Suisse pour le développement. Il soutient quelque 400 projets d'aide favorisant l'autonomisation en Asie, en Amérique latine et en Afrique. En matière de politique de développement, *Pain pour le prochain* œuvre pour un système économique international équitable, le droit à l'alimentation, la justice climatique, la responsabilité sociale et environnementale des entreprises et des relations financières transparentes.

Pain pour le prochain, av. du Grammont 9, 1007 Lausanne
Téléphone 021 614 77 17, Fax 021 617 51 75
www.ppp.ch, ppp@bfa-ppp.ch

ACTION DE CARÊME

Action de Carême est l'œuvre d'entraide des catholiques en Suisse. Ses 400 projets mis en œuvre dans 16 pays visent à renforcer les communautés locales qui s'efforcent d'améliorer leurs conditions de vie. *Action de Carême* s'engage aux niveaux national et international en faveur d'une meilleure politique de développement et d'une plus grande justice.

Action de Carême, av. du Grammont 7, 1007 Lausanne
Téléphone 021 617 88 81, Fax 021 617 88 79
www.actiondecareme.ch, actiondecareme@fastenopfer.ch